



Extension limitée de bail professionnel

Par **Zerty33**, le **02/07/2022** à **21:52**

Bonjour,

J'ai fait l'acquisition d'une maison actuellement louée comme local professionnel (crèche). Le bail se termine en septembre et congé a été donné au locataire 6 mois auparavant.

Le locataire m'a informé qu'il est en retard sur le déménagement de son activité et qu'il ne pourra pas le faire avant novembre. C'est une personne qui m'a l'air de bonne foi a priori. Je peux décaler mon emménagement sans que cela me crée trop de soucis, donc on devrait pouvoir s'entendre.

Mon problème est de savoir comment procéder pour accorder cette extension de location sans renouveler le bail pro de 6 ans. Le locataire propose de me donner son préavis signé à la signature d'un nouveau bail. Cette solution est-elle juridiquement sûre ?